



Modifications des statuts de « L'Arrache-Rire »

- **Article I - L'historique :**

L'association de l'Arrache-Rire, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, a été déclarée en sous-préfecture de Redon le 11 octobre 1984.

Son existence a été reconnue et publiée au journal officiel le 05 novembre 1984.

Récépissé de déclaration numéro 0352001427.

N° de SIRET : 478981111 00014

- **Article II - But :**

Cette association a pour but la pratique du théâtre amateur, ainsi que la promotion de tous spectacles vivants et l'organisation d'animations culturelles.

- **Article III - Siège social :**

Le siège social est fixé à : La Mairie de Pancé (35320).

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.

- **Article IV - Affiliation :**

L'association, par décision de son bureau, pourra, si ce dernier le juge utile et opportun pour l'Arrache-Rire, adhérer à une association ou une fédération.

- **Article V - Durée de l'association :**

La durée de l'association n'est pas limitée dans le temps.

- **Article VI - Adhésion et admission :**

Pour faire partie de l'association, il faut adhérer aux présents statuts, être agréé par le conseil d'administration et s'acquitter de la cotisation annuelle dont le montant est fixé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réserve le droit de refuser une adhésion.

- **Article VII - Composition de l'association :**

L'association de l'Arrache-Rire est composée de personnes désireuses de participer activement, et en toute convivialité, au développement de celle-ci.

Les membres à jours de leur cotisation, élisent un conseil d'administration. Ces élus auront la charge de nommer un bureau, composé d'un(e) Présidente), d'un(e) Vice-président, d'un(e) trésorier(e) et d'un(e) secrétaire + des adjoints, si nécessaire.

Il serait souhaitable de trouver dans ce conseil d'administration, les personnes responsables des postes clés, utiles au bon fonctionnement de l'association, à savoir, un(e) responsable artistique, de la communication, la technique, des décors, et des ateliers théâtre et plus en fonction des besoins.

- **Article VIII - Perte de la qualité de membre :**

La qualité de membre se perd par :

-La démission ou le non-renouvellement de la cotisation annuelle,

-Le décès,

-La radiation prononcée par le conseil d'administration, pour motifs graves, l'intéressé ayant été invité à faire valoir ses droits à la défense auprès du conseil d'administration.

- **Article IX - Assemblée générale,**

L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois l'an. Elle permet de débattre de tous les sujets relatifs à la vie de l'association. Tous les membres de l'association y sont invités.

Le (la) président(e) assisté(e) du conseil d'administration, préside l'assemblée générale.

Elle pourvoit, à scrutin secret, à la nomination ou renouvellement du conseil d'administration par tiers sortant. Le Quorum est fixé à un tiers des membres.

Article X - Le conseil d'administration

Elu à l'assemblée générale, celui-ci choisit parmi ses membres, un bureau composé de : Un(e) Président(e), un(e) ou des Vice-Président(e)s, un(e) trésorier(e) , un(e) secrétaire, + des adjoint(e)s si nécessaire.

Il décide du montant des cotisations et des tarifs des services et diverses activités.

Le conseil d'administration peut modifier les statuts de l'association.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de parité dans le décompte des voix, celle du (ou de la) président(e) est prépondérante.

- **Article XI - Les finances de l'association :**

Les ressources de l'association se composent de :

-Cotisations des membres actifs, acquittées le jour de l'assemblée générale,

-Subventions diverses,

-Revenus éventuels de services ou spectacles,

-Dons divers.

- Article XII - **Composition du bureau:**

Président(e) :

Date de naissance :

Adresse postale :

Profession :

Signature

Vice-président(e) :

Date de naissance :

Adresse postale :

Profession :

Signature

Trésorier(ère) :

Date de naissance :

Adresse postale :

Profession :

Signature

Secrétaire :

Date de naissance :

Adresse postale :

Profession :

Signature

Fait à Pancé et approuvé par le conseil d'administration le 07 mai 2010

-----XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX-----

Association loi 1901: L' ARRACHE RIRE.

Siège: Mairie de Pancé.

Association loi 1901: L' ARRACHE RIRE.

Siège: Mairie de Pancé.

Contact au 02 99 43 04 10